

ASSEMBLEE NATIONALE17 octobre 2005

LOI D'ORIENTATION AGRICOLE - (n° 2341)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1155

présenté par
M. Kamardine

à l'amendement n° 469 rect. du Gouvernement

à l'ARTICLE 34

Dans le 1° de cet amendement, substituer aux mots :

« si nécessaire, tout ou partie des »

le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.